

15 août 2019

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 17 octobre 2018: «Pour une cité vraiment verte, changeons Genève».

Rapport de M^{me} Maria Casares.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance du 17 octobre 2018. La commission a traité cet objet les 28 janvier et 4 mars 2019 sous la présidence de M^{me} Sophie Courvoisier. Les notes de séance ont été prises par MM. Vadim Horcik et Jairo Jimenay. La rapporteuse les remercie chaleureusement pour la qualité des notes de séances.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 28 janvier 2019

Audition de M. Jean Hertzschuch, cofondateur de Sauvegarde Genève, accompagné de M. Pierre-André Marti et de M^{me} Catherine Demolis, pétitionnaires

M. Hertzschuch tient vivement à remercier la commission de les recevoir. Il explique qu'à l'automne dernier ils ont lancé une pétition qui s'appelle Sauvegarde Genève. Cette pétition a recueilli plus de 4200 signatures. Ils ont ressenti à travers cette pétition qu'ils touchaient un point très sensible chez les Genevois en faveur de la sauvegarde des arbres, d'une meilleure protection pour les arbres, plus d'arbres, de meilleurs espaces verts, etc. De nombreux Genevois ont le sentiment que ces espaces disparaissent et/ou qu'ils n'ont pas beaucoup augmenté depuis trente ans.

Il explique les motivations de la création de l'association et la volonté de contribuer à améliorer la qualité de vie des habitants de Genève qui souffrent de la pollution de l'air, du bruit, du bétonnage et de l'enlaidissement de leur ville. Ces deux axes principaux sont la sauvegarde de la biodiversité et du patrimoine de tout le canton. Cette association citoyenne, et il insiste, sans but lucratif, offre à tout groupe œuvrant dans le même sens une plateforme de communication. Il explique que plusieurs associations l'ont déjà rejointe. Il explique qu'il est également possible d'y laisser une alerte, concernant l'abattage des arbres, les pollutions et la protection du patrimoine. Il explique que Sauvegarde Genève vérifie la légalité du procédé.

Elle va prochainement présenter à la presse une charte de l'arbre, la première à Genève, laquelle fait furieusement défaut à Genève contrairement à d'autres villes dans le monde. A la fin 2017, 15 000 scientifiques de tous les pays ont appelé

le risque d'un cataclysme planétaire. Le réchauffement climatique, la diminution drastique des espaces de vie, l'effondrement de la biodiversité, les pollutions profondes du sol, de l'eau et de l'air, la déforestation, la progression de l'artificialisation des sols en ville, l'augmentation des nuisances dues au bruit en particulier dans les zones urbaines et périurbaines ont pris des dimensions catastrophiques, et nul ne peut dire le contraire. Tous les indicateurs touchant à ces aspects sont alarmants. En effet, la sécheresse et la canicule de l'été 2018 ne sont pas des événements exceptionnels, mais s'inscrivent dans un processus bien documenté par les spécialistes du climat et de l'environnement qui n'ont cessé d'énoncer depuis plus de quarante ans les conséquences de notre développement démesuré, notamment avec l'apparition de phénomènes climatiques aigus et la multiplication d'événements de nature à atteindre la santé publique et la qualité de vie. Il explique qu'il faut répondre sans tarder à ces défis. Dans ce cadre, Sauvegarde Genève a décidé dans un premier temps de lancer une pétition avec une demande de moratoire en vue de suspendre toute action de nature à mettre en péril la préservation des espaces végétalisés, toute action de nature à poursuivre le bétonnage de l'espace urbain ou à entraîner une artificialisation des sols ou une densification débridée aboutissant le plus souvent à l'abattage d'arbres en bonne santé. Car il estime choquant qu'à Genève ils n'aient pas encore réagi sur ces sujets afin de pouvoir préserver, pour les générations à venir, les espaces verts et aussi de promouvoir une plus grande biodiversité au sein de la ville pour lutter contre l'amointrissement de la qualité de l'air et le réchauffement des zones urbaines.

Afin de donner un exemple sur la question des aménagements de convivialité et de verdure, il explique que les habitants du quartier de Sous-Bois au Petit-Saconnex réclament un aménagement qui a été constamment refusé par la Ville de Genève. Dans les faits, il en résulte que les enfants sont contraints de jouer dans la rue au milieu des véhicules et que cet espace autrefois très arborisé est aujourd'hui presque totalement minéralisé. Ce nouveau quartier ne comprendra ni espaces verts, ni espaces de jeux pour les enfants, ni lieux de sociabilité et de convivialité. Dès ce mois, de nouveaux arbres vont être abattus, bien qu'ils soient bientôt centenaires. Il faut vingt ans pour avoir un arbre mûr contribuant au climat. Il explique qu'ils sont abattus aux quatre coins du canton. Et les exemples de ces abattages ne manquent pas. Il mentionne également le grand hêtre d'Hermance comme exemple. Il cite ensuite quelques quartiers de Genève où les arbres ont été abattus. Il en est scandalisé et estime qu'il faut arrêter ce massacre.

La pétition a été lancée en août 2018 et, par un heureux hasard, le rapport «Nos arbres» a été publié par les experts de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) et de l'Université de Genève (UNIGE). Il s'agit d'un hasard complet, car le rapport a été publié peu de temps après. Ce dernier est venu confirmer ce qu'ils disaient et ce qu'ils pensaient. Selon lui, on ne peut pas réfuter les conclusions de cette étude.

Il explique qu'ils ne sont pas pour geler les nouvelles constructions, mais pour que ces dernières s'intègrent mieux au milieu arboré. Lors des plans localisés de quartier (PLQ), les arbres et les espaces verts n'ont jusqu'à maintenant pas eu cette chance. Il explique qu'on préfère tout raser au lieu d'intégrer les précieux arbres et espaces verts dans les plans d'aménagement. Il s'étonne aussi du fait qu'il n'y ait pas de projet de végétalisation sur les projets de construction. En exemple, on prévoit la destruction d'une villa, inscrite au patrimoine avec 40% d'abattage d'arbres sur cette propriété.

Il estime qu'il n'y a pas assez de visibilité sur ce qui se passe dans les autres quartiers. En effet, les canaux de communication ne fonctionnent plus si bien, les médias ne relaient pas le message de manière suffisante à son avis.

Il se désole qu'on ne retrouve pas d'information dans la *Feuille d'avis officielle*. Il est très difficile de chercher et de trouver les informations. Il se désole également que les informations soient transmises trop tard.

En conclusion, pour mieux protéger et favoriser la biodiversité du canton et surtout en ville, Sauvegarde Genève demande de mettre en place une réglementation plus stricte pour tous les abattages. Il estime que c'est indispensable. Il faut alourdir les amendes pour les contrevenants. Il estime qu'il faut également grandement améliorer le suivi avant et après le chantier avec une étude d'impact environnementale et écologique sérieuse. Minimiser l'effet des mesures compensatoires qui permettent toujours de replanter ailleurs, ce qui sera toujours une perte «sèche» pour le site en question. De plus, les citoyens ne sont pas informés sur «l'ailleurs» qui reste opaque. Il pense que les citoyens méritent mieux. Il estime qu'il faut veiller aussi à la mise en place d'un guichet unique, point qui pourrait débloquer les choses et donner une plus grande visibilité à ce qui se passe à Genève en ce qui concerne les espaces verts, qui s'appellerait «Protection des espaces verts et des arbres». Afin de donner un espace aux citoyens comme aux associations de tous les quartiers et communes pour intervenir en cas d'abus et de problème, mais surtout de pouvoir accéder aux informations à l'avance. Malheureusement, le travail d'information est difficile pour Sauvegarde Genève. Aujourd'hui, ils alertent les autorités et les citoyens et comptent bien continuer en ce sens.

M. Marti explique qu'ils ont lancé cette pétition à la suite de la canicule de l'été passé. Il explique que les coulées vertes sont surtout minéralisées. Cela accumule la chaleur. Il est donc nécessaire de rafraîchir la ville.

M^{me} Demolis estime qu'il est urgent de faire quelque chose pour le climat et les oiseaux. Elle explique avoir observé une diminution du nombre d'espèces d'oiseaux, due notamment à la disparition des espaces de nidification et de vie.

Questions

Un commissaire demande ce qui se passerait si la Ville n'abattait pas les arbres.

M. Hertzschuch répond que toutes les raisons sont bonnes pour abattre les arbres. Cependant, lorsqu'on abat un arbre qui a près de 100 ans, si on prend en compte les bénéfices qu'il a apportés et apporte en termes de CO₂ il estime qu'on ne peut pas les abattre, car il explique qu'ils vont être remplacés par des immeubles. Ces espaces, ces arbres sont perdus à jamais. Il croit sincèrement qu'on peut faire des compromis, cependant les compromis doivent venir des promoteurs et architectes ainsi que des futures lois qui vont être mises en place afin de protéger ces arbres comme cela se fait ailleurs.

Une commissaire explique «il n'y a pas une loi à Genève qui prévoit que, lorsqu'un arbre est abattu ce dernier doit être replanté et aimerait savoir ce qu'il en est.

M^{me} Demolis acquiesce et explique que les jeunes arbres sont bien moins efficaces à retenir le CO₂.

M. Hertzschuch explique que les experts estiment qu'il faut vingt ans à un arbre pour avoir une surface foliaire en quantité suffisante pour amener quelque chose au niveau du CO₂. Il explique que depuis l'année passée, ils ont découvert que certains élus ont commencé à dire que les petits arbres étaient meilleurs en ce qui concerne le CO₂. Il s'agit d'un mensonge. Il explique qu'il y a de nombreuses preuves des arbres abattus. Il est nécessaire d'arrêter de couper ces arbres et il faut les maintenir le plus possible. Il estime leur valeur inestimable. Bien évidemment, les promoteurs et entrepreneurs paient des pénalités pour pouvoir couper ces arbres. Ces compensations sont si ridicules qu'elles ne sont pas dissuasives. Au Petit-Saconnex, une propriété couverte d'arbres, à côté du cimetière, a été entièrement défrichée. Rien n'a été sauvé, même les arbres en périphérie qui auraient pu être épargnés. Cela afin que les futurs habitants aient une vue entièrement dégagée. Il invite la commission à agir et à devenir un exemple à Genève.

Une commissaire est très sensible à cette problématique. Elle explique se battre également contre cet abattage incroyable d'arbres. Elle acquiesce et explique que la nouvelle politique, qui consiste à ne pas replanter afin de préserver la vue est absurde. En ce qui concerne le guichet unique, elle aimerait savoir si ce guichet est en train d'être mis en place ou si une demande a été déposée à la Ville dans ce sens.

M. Hertzschuch explique qu'ils souhaitent le mettre en place avec eux. Et demande s'il est possible de travailler ensemble, pour mettre en place ce guichet. Cela permettrait de mettre en lumière ce qui se passe et aiderait les élus à prendre

de meilleures décisions avec cette visibilité accrue. Cela permettrait également aux citoyens de connaître la réalité et de sauver de nombreux arbres, dans de nombreux projets. Il n'y a pas de solution miracle, c'est l'une des solutions qu'ils proposent. Ils seraient heureux d'y travailler de concert avec les autorités. Il relève que les gens réagissent de plus en plus, notamment sur Facebook.

Un commissaire aimerait revenir sur les demandes formulées dans la pétition. Lorsqu'ils demandent de préserver avec effet immédiat les espaces végétalisés, il demande qu'ils deviennent intouchables jusqu'à ce que la stratégie qu'ils demandent soit mise en place.

M. Hertzschuch acquiesce.

Ce même commissaire aimerait savoir comment ils pensent soumettre toutes les décisions à l'aval des citoyens en les informant.

M. Hertzschuch explique que les citoyens des quartiers n'ont même pas les informations. Il s'agit de les informer, dans un premier temps. Ensuite, il estime normal de demander aux citoyens.

M^{me} Demolis complète et explique qu'il faudrait davantage de concertation, car bien souvent les habitants sont confrontés aux faits accomplis.

Ce même commissaire explique que, en ce qui concerne l'information, le site de la Ville propose une carte qui montre les projets de plantation et d'abattage sur le territoire de la Ville. Il demande s'ils souhaitent que cette information soit plus localisée.

M. Hertzschuch explique que, depuis la pétition, ils sont submergés de messages de citoyens de tout le canton et de tous les quartiers de la Ville. Il explique qu'ils ont tous le même problème, qu'ils n'ont pas leur mot à dire. Les citoyens sont pris au dépourvu, de plus en plus, et demandent ce qu'ils peuvent faire. Les personnes ne s'adressent même plus aux élus de leurs quartiers, car ils ne les connaissent souvent pas et se disent qu'ils ne pourront rien faire. Il explique que l'information manque. Il faudrait une information par quartier afin que les gens puissent réagir à l'avance.

Ce commissaire constate que de nombreuses plantations sont prévues.

M. Hertzschuch répond que, pour eux, les experts sont les personnes de l'HEPIA et de l'UNIGE. Eux disent qu'il manque d'arbres, et encore plus en ville.

M^{me} Demolis ajoute que cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de solutions qui aient été trouvées dans certains quartiers. Cela arrive, mais bien souvent, pas assez.

Un commissaire est touché par cette pétition qui traite d'un sujet local qui articule une réflexion plus globale. Il s'interroge sur la portée de cette pétition et également ce qui est souhaité en termes de message envoyé aux magistrats cantonaux et communaux.

M. Hertzschuch estime que la portée est bonne. Ils sont allés devant le Grand Conseil, ont alerté les citoyens dans les quartiers et le Canton. Les médias ont parlé de ce problème. Finalement, la portée réside dans le fait de conscientiser les citoyens. Il explique qu'ils seraient contents si, à travers eux, ils pouvaient s'organiser afin de trouver des solutions à ce problème et de préserver ce patrimoine. Ils attendent aujourd'hui leur soutien.

M. Marti explique qu'il faut tenir compte de la végétalisation des toitures et des façades afin de rafraîchir la ville. En comparaison, la Ville de Lausanne donne une subvention aux propriétaires qui végétalisent leurs façades ou toitures. Il estime qu'il faudrait l'imposer.

M. Hertzschuch répond que si des lois ne sont pas en place pour imposer cela, alors il craint que rien ne se fasse. De plus, il explique qu'il y a de nombreuses villes dans lesquelles cela se fait. Genève est malheureusement en retard sur ce plan.

Une commissaire souhaiterait savoir s'il y aurait deux guichets, un pour la Ville et l'autre pour le Canton. Si le guichet unique représentait les deux, elle aimerait savoir si ce manque de diversité ne pourrait pas être dommageable.

M. Hertzschuch répond qu'il souhaiterait un guichet par quartier afin de pouvoir prendre en compte la particularité de chaque quartier. Cependant, il explique qu'ils ne sont pas contre le fait d'avoir un guichet, même au niveau cantonal, car aujourd'hui ils ne disposent d'aucun relais. Cette disposition obligerait les services et acteurs à discuter ensemble.

Cette même commissaire remarque que le quartier du Petit-Saconnex est l'un des quartiers très concernés par les nouveaux projets de construction. Elle aimerait savoir s'ils ont des exemples de projets de construction qui prennent en compte l'emplacement d'arbres afin de les maintenir. De plus, elle demande s'il existe des arbres qui sont abattus en dehors de la nécessité.

M. Hertzschuch précise ne pas savoir s'il existe des exemples de projets de construction qui prennent en compte le maintien des arbres à Genève.

M. Marti explique qu'il y avait déjà eu une volonté politique d'améliorer les règlements afin de prendre en compte les arbres ainsi qu'une meilleure cohabitation. Cependant, rien ne s'est fait. Il explique que les pays nordiques prévoient bien le maintien des arbres et sont exemplaire en la matière. Au niveau cantonal, une partie du Pré-du-Camp est un bon exemple de végétalisation.

La présidente remarque qu'ils avaient mentionné que des pétitions similaires avaient été déposées dans d'autres communes; elle voulait savoir lesquelles.

M. Hertzschuch répond qu'il y a la commune du Grand-Saconnex et celle de Chêne-Bougeries. Il explique que cela a porté ses fruits.

La présidente se rappelle une association qui s'appelait Sauvons nos arbres. Elle aimerait savoir s'ils avaient un lien avec ces derniers. M. Hertzschuch répond que non.

La présidente demande ce qu'il en a été lorsqu'ils ont défendu leurs positions auprès du Canton.

M. Hertzschuch répond qu'ils ont été très accueillants et qu'ils ont posé des questions très pertinentes. Il explique qu'ils attendent aujourd'hui les réponses. Ils reviendront auprès des députés qu'ils ont rencontrés afin de savoir comment procéder pour la suite.

La présidente demande si M. Hodgers a réagi, observant qu'il a été mis en copie des échanges.

M. Hertzschuch répond qu'ils n'ont pas eu de réponse différente de celles des autres. Bien qu'il soit venu les visiter l'automne dernier.

M^{me} Demolis rapporte qu'il leur a dit, droit dans les yeux, qu'il arrivait toujours à ses fins en écrivant des lettres de menaces à de vieux locataires ou propriétaires pour qu'ils finissent par vendre en se croyant expropriés.

M. Hertzschuch ajoute qu'il l'a dit devant de multiples témoins, ce qui a été un peu difficile.

M. Marti de préciser que M. Hodgers ne répond jamais aux courriers. Il explique qu'ils ont envoyé un courrier express au mois de janvier afin qu'il réagisse rapidement concernant la démolition de la Villa Ducret, au Petit-Saconnex à côté d'un séquoia protégé. La maison a été abattue et un immeuble construit alors que la maison aurait pu servir au quartier.

M. Hertzschuch précise que M. Hodgers prétend être Vert, ce qu'il estime de plus en plus scandaleux.

Il tient d'ailleurs à ajouter un élément. Il estime qu'il faut en finir avec les arbres en pot à Genève, car ceux-ci coûtent très cher. Ils doivent être entreposés tout l'hiver. Il serait mieux de les transformer en véritables arbres.

Un commissaire remarque que leurs demandes sont presque exclusivement de la compétence du Canton, qui nécessiterait des modifications législatives, et il n'est pas convaincu qu'ils disposent d'une grande marge de manœuvre en Ville. Il

aimerait savoir ce qu'ils attendront des communes, une fois le texte déposé auprès du Canton, si le Grand Conseil entre en matière.

M. Hertzschuch explique qu'ils ont besoin de leur soutien. Ils sont prêts à changer leur approche si cela est nécessaire. Il explique qu'il est nécessaire de faire savoir au Canton que la Ville de Genève est prête à soutenir cette démarche.

M. Marti aimerait rajouter que la Ville de Genève pourrait faire un effort afin de végétaliser son parc immobilier.

Séance du 4 mars 2019

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif, en charge du département des constructions et de l'aménagement (DCA), et de M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts (SEVE)

M. Pagani se dit personnellement impliqué dans cette pétition au niveau de l'urbanisme, tandis que M. Oertli est impliqué en tant que responsable de la végétalisation dans les parcs. Il annonce que, puisque le plan directeur communal (PDCom) doit être revu, des dispositions seront prises afin de mettre en place des éléments structurels pour que les citoyens – en particulier les enfants en bas âge et les personnes âgées – aient le moins de dégradations possibles de la santé, à la suite des changements de températures. De plus, une convention partenariale avec les Services industriels de Genève (SIG) et l'Etat de Genève est en construction pour que des dispositions structurelles permettent de réfrigérer des appartements en été. Il y a donc un changement général de paradigme qui est envisagé, pour accompagner l'adaptation des villes, comme le demande un plan fédéral. Au niveau urbain, il s'agit notamment de prendre en compte le passage de l'air dans les villes par la construction des rues dans le sens du vent afin qu'elles ne bloquent pas la ventilation dans les quartiers.

M. Oertli propose de répondre directement aux questions posées par la pétition. En réponse à la première question, il explique que le SEVE met en place une gestion différenciée des espaces verts, c'est-à-dire que chaque mètre carré est analysé par rapport au potentiel écologique, à l'utilisation des lieux et à la valeur patrimoniale. En fonction de ces trois critères, un entretien minimum est défini: le but est d'entretenir le plus écologiquement possible, de permettre à la population de profiter des espaces verts et de favoriser au maximum la biodiversité. Il y a également une collaboration avec le Conservatoire et Jardin botaniques (CJB), qui répertorie toutes les plantes rares se trouvant en ville, pour que les collaborateurs puissent adapter l'entretien des espaces en fonction des plantes qui s'y trouvent. En outre, tous les produits de synthèse seront abandonnés pour la production des plantes et l'entretien des espaces verts à partir de 2020, bien que leur niveau d'utilisation soit déjà extrêmement faible

aujourd’hui. La deuxième question relève plutôt de la compétence du Service d’urbanisme (URB).

M. Oertli explique que la prochaine version du PDCom comprendra un volet climat et un volet de végétalisation, ce qui manquait jusqu’alors.

Pour ce qui est du troisième point, M. Oertli explique que la présence de conduites dans le sous-sol du domaine public empêche très souvent de nouvelles plantations, bien que ce soit souhaitable. Le SEVE a analysé l’ensemble de l’espace public de la Ville de Genève afin d’identifier les lieux pour de nouvelles plantations d’arbres. Très peu de lieux ont pu être identifiés. En conséquence, il y aura une nouvelle analyse du sous-sol afin de déplacer par endroits des conduites pour optimiser les espaces où des plantes peuvent être ajoutées. Sur le plan du financement, la proposition PR-1127 a été votée, qui permet de mettre en place certaines mesures, comme la végétalisation des pieds d’arbres, le renouvellement d’arborisations, la plantation de nouveaux arbres et la réduction de surfaces bétonnées au profit des surfaces vertes. Ce crédit est en train d’être mis en œuvre. Une deuxième tranche est inscrite au plan financier d’investissement (PFI) pour financer de futurs projets et sera déposée prochainement.

M. Oertli souligne que pour chaque arbre supprimé par le SEVE, un autre doit être replanté. Chaque arbre ôté a fait l’objet d’une étude préalable et n’est abattu que pour des raisons de sécurité ou lorsque des arbres dépérissent. De plus, pour des cas sensibles ou en cas de doute, une expertise est demandée à un bureau externe pour s’assurer de la situation et l’arbre n’est abattu qu’en dernier recours. Aussi, le SEVE a un inventaire des 40 000 arbres dans la ville et chaque intervention sur un arbre est notifiée dans un logiciel.

Pour le dernier point, le DCA est plus à même de répondre à cette demande que le SEVE. Il y a des cantons où une obligation existe de végétaliser les toitures, contrairement à Genève. De plus, il y a souvent deux problèmes qui empêchent la végétalisation des toits: un problème de charge et un problème de respect du patrimoine. Les mêmes problèmes se retrouvent dans la végétalisation des façades. De plus, peu de bâtiments ont des façades sans fenêtres et les techniques permettant aux plantes de s’y développer sont excessivement chères. Pour ces raisons M. Oertli propose de commencer par végétaliser les toitures plutôt que les façades et qu’une démarche au niveau cantonal se fasse pour rendre obligatoire la végétalisation de toutes nouvelles toitures et végétaliser les toitures en rénovation, ce qui permettrait de profiter d’un énorme potentiel encore trop sous-exploité. Il rappelle que la végétalisation des nouveaux quartiers relève de la compétence du URB, dès lors il propose de s’adresser à ce service pour répondre à des questions sur ce point précis.

Questions

Un commissaire demande où il est fait mention que toute nouvelle construction doit être soumise à l'aval des voisins concernées, pourquoi prendre le risque d'offrir aux voisins une voie directe de faire des oppositions à un projet, bien qu'il soutienne tout à fait l'idée de présenter le nouveau PLQ aux voisins.

M. Pagani explique qu'il existe déjà un droit de recours sur les PLQ de la part des voisins et des propriétaires de parcelles. Dès lors, dans un souci d'observation de la loi, une présentation est faite devant une assemblée de personnes concernées pour chaque PLQ, un procès-verbal est pris et les questions et remarques pertinentes y sont notées. Si ce n'est pas fait, M. Pagani assure qu'un nombre encore plus important de recours affluent.

Un commissaire relève qu'à cause de ces nombreux recours, Genève est un des cantons où il est le plus difficile de construire. Ensuite, par rapport au quatrième paragraphe où il est question de toits et de façades végétalisés, il demande s'il n'y a pas une contradiction entre ce qui est demandé et l'application de la loi: lorsqu'il était propriétaire d'une villa, il a reçu une amende de la part de la Ville parce que sa façade était complètement recouverte par un rosier, qu'il a finalement dû couper.

M. Pagani s'inscrit en faux par rapport à l'idée qu'il n'y a pas suffisamment de constructions à Genève qui est la commune où l'on construit le plus depuis dix ans avec en moyenne 400 logements construits par année par des privés et 100 par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS).

Un commissaire demande à M. Pagani ce qu'il compte entreprendre par rapport au non-respect des institutions internationales pour l'interdiction d'un système de climatisation et de chauffage à gaz «en cloche».

M. Pagani propose de dénoncer l'utilisation de chaufferettes, interdites sur le domaine public comme sur le domaine privé, dans un mail lui étant adressé afin qu'il puisse demander au Canton d'intervenir et de faire cesser ces utilisations abusives. De plus, ces organisations sont raccordées au système de GeniLac qui leur met à disposition du froid et du chaud. Pour cette raison, M. Pagani dit qu'à sa connaissance ces organismes n'utilisent plus de systèmes de climatisation.

Une commissaire demande quelle équipe et combien de personnes ont travaillé sur l'inventaire des arbres de la ville.

M. Oertli explique que l'inventaire a été fait entre 2012 et 2014 et est systématiquement mis à jour après chaque intervention, et ce dès la plantation d'une nouvelle plante. Ce travail est fait en permanence par des collaborateurs, qui se servent quotidiennement de l'inventaire dans leur travail. M. Oertli est conscient que des oublis arrivent et imagine qu'une mise à jour complète devra être faite au bout de dix ans.

Cette même commissaire note que certains arbres sont plus résistants que d'autres vis-à-vis de l'environnement urbain et cela implique des changements dans le choix des arbres plantés.

M. Oertli explique que d'autres essences d'arbres sont plantées, mieux adaptées au réchauffement climatique. Statistiquement, le SEVE constate que ce sont les mêmes essences indigènes d'arbres qui doivent être abattues (érables, frênes, hêtres, charmillles) à cause du milieu urbain – les rues sont des lieux de vies particulièrement difficiles pour ces plantes. Ces arbres sont progressivement remplacés par des essences provenant de régions plus méditerranéennes, plus adaptées aux conditions climatiques actuelles et à venir des villes. Dans les parcs, les conditions sont un peu meilleures pour les essences traditionnelles.

Une commissaire demande enfin quelle communication est faite pour les habitants au sujet des difficultés à planter des arbres dans les quartiers et si celle-ci peut être améliorée.

M. Oertli trouve que plus de communication pourrait être faite, mais que le budget est trop restreint et qu'il est nécessaire d'avoir un équilibre entre les postes productifs sur le terrain et les postes de communication.

Un commissaire trouve contradictoire que M. Pagani parle de lutter contre le réchauffement climatique alors qu'il a fait abattre des vieux arbres à Plainpalais. Il souhaite également savoir quelle est la politique en matière de reboisement.

M. Pagani explique que les arbres qui ont été pris à Plainpalais ont été transplantés, lorsque c'était possible, vers le Bout-du-Monde. Pour ce qui est du changement climatique, M. Pagani explique qu'il est à présent impossible de lutter contre. Cependant, il est possible de l'accompagner pour en atténuer les effets, notamment par l'aménagement d'espaces verts. M. Pagani rappelle que de nouvelles plantations sont très compliquées et qu'une cinquantaine d'arbres supplémentaires ont été plantés sur la plaine de Plainpalais par rapport au nombre de ceux qui en avaient été retirés.

M. Oertli précise qu'il est préférable de changer un vieil arbre en fin de vie par une plante plus jeune, plus vigoureuse, qui a de l'avenir et qui lie le CO₂.

Ce même commissaire s'étonne du manque de végétalisation des toitures sur les constructions nouvelles ou actuelles et demande pourquoi les toitures végétalisées sont si peu nombreuses.

M. Pagani explique que la mise en place de cellules photovoltaïques est une priorité pour la Ville de Genève et qu'il est impossible de faire cohabiter des plantes avec certaines installations. Cela étant, des plantes sont mises sur les toits à chaque fois que c'est possible.

Un commissaire demande quelle est l'expertise de M. Pagani dans ses fonctions à la tête du DCA, alors qu'il est assistant social de formation. Il souligne qu'il ne cherche pas à embarrasser le magistrat.

M. Pagani répond qu'il est à son poste pour représenter l'ensemble des citoyens et qu'il y est arrivé par volonté populaire, ce qui est un des fondements de la démocratie. Etant depuis l'âge de 16 ans engagé pour le droit au logement, il a acquis des compétences à ce sujet qui sont complétées par des compétences techniques mise à disposition d'autres personnes composant le DCA.

Un commissaire demande comment est distribuée l'information pour que les citoyens sachent à quoi s'attendre lors de l'abattage d'arbres. Car la pétition montre que les citoyens ne savent pas si les arbres abattus le sont par un service municipal ou par une entreprise privée qui prépare une zone de travaux.

M. Oertli explique que le SEVE gère uniquement les arbres sur le domaine public. Lorsqu'il s'agit d'une intervention sur le domaine privé, dans la plupart des cas aucune information ne leur est communiquée et l'autorisation de construire et d'abattre les arbres est délivrée par un service de l'Etat. Le SEVE n'est pas impliqué dans ce processus.

Ce même commissaire indique que les pétitionnaires devraient aussi adresser leur pétition au Grand Conseil et devraient interroger le Canton à propos de la distribution de cette information et de la conséquence des autorisations de construire délivrées.

M. Oertli ajoute que le SEVE ne peut pas communiquer sur tous les arbres qui sont abattus chaque année. En toute transparence, il ajoute que le SEVE enlève à peu près 300 arbres par année, c'est-à-dire moins d'1% des 40 000 arbres et que, sur ce nombre, la majorité sont des petits arbres qui ne poussent pas correctement: seules quelques dizaines de grands arbres sont enlevées par année. De plus, une évaluation au cas par cas est faite pour décider de la communication appropriée. En conséquence, il n'y a qu'une dizaine de plaintes par rapport aux abattages d'arbres.

Un commissaire a entendu que chaque arbre abattu doit être remplacé et demande si un particulier doit également se soumettre à cette obligation.

M. Oertli explique simplement que chaque arbre abattu doit être remplacé ou payé, suivant une évaluation de sa valeur par des responsables de l'Etat. Les sommes payées sont versées dans un fonds destiné à la plantation d'arbres. D'ailleurs, la Ville est soumise au même régime, c'est donc dans l'intérêt de chacun de remplacer les arbres abattus lorsque c'est possible.

Cette même commissaire demande ensuite quel est le gain de confort pour les habitants d'un immeuble où une toiture végétale est installée.

M. Oertli explique qu'il n'y a pas de gain «personnel» pour les habitants d'un immeuble. Cependant, il y a un intérêt commun, à l'échelle d'un quartier, à avoir ce genre d'installation qui permet une augmentation de la quantité d'eau évaporée et une réduction de la température moyenne.

M. Pagani ajoute qu'avoir des plantes sur les toits permet une plus grande absorption d'eau, ce qui réduit les quantités à recycler en aval par l'usine des Cheneviers. M. Oertli ajoute à ce sujet que les revêtements dans certains parcs sont échangés en faveur de revêtements perméables, afin de permettre une plus grande absorption d'eau par les sols et de décharger les canalisations.

Un commissaire demande à M. Pagani s'il peut profiter de sa position de député au Grand Conseil pour demander au Conseil d'Etat d'informer les citoyens en cas d'autorisation d'abattage lié à une autorisation de construire.

M. Pagani prend note de la question et se propose de le faire.

Discussion et vote

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois propose de voter cette pétition, car il constate, à la suite de l'audition de M. Pagani, qu'il n'y a pas de politique claire de reboisement et qu'on ne peut qu'être favorable à une végétalisation des toits. Pour ces raisons, un geste clair en faveur de l'écologie est bienvenu.

Un commissaire du Parti libéral-radical trouve que la pétition pose un certain nombre de problèmes. Premièrement, elle imposerait d'arrêter toute densification. Ensuite, soumettre les travaux à une décision des habitants impliquerait un changement législatif. Cela étant, malgré ces problèmes, il relève de bonnes idées, dont la demande de préservation, là où c'est possible, des espaces verts et la demande d'écouter les habitants, plutôt que de faire une enquête publique qui n'est jamais utilisée, ce qui encouragerait un changement d'attitude. Dans la mesure où une pétition n'est pas contraignante, le Parti libéral-radical propose de renvoyer cette pétition au Conseil administratif, en le chargeant de l'interpréter, lorsque c'est possible, dans le sens d'une demande qui vise à trouver une meilleure solution et à mettre en place une réelle concertation avec les habitants et les propriétaires.

Une commissaire d'Ensemble à gauche relève que la pétition P-394 pose des questions d'importance. Le groupe Ensemble à gauche propose de la soutenir, pour encourager une meilleure concertation lorsque celle-ci existe, ou pour la développer lorsqu'elle n'existe pas.

Un commissaire du Parti socialiste annonce que son groupe apprécie l'engagement des citoyens concernés par la situation de la ville et son évolution. Le groupe socialiste constate cependant, à la lecture des demandes, un besoin de

concertation pour informer qui est responsable de quoi entre le Canton et la Ville. Même si la pétition ne peut être amendée, le groupe socialiste propose de la renvoyer au Conseil administratif.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien annonce que son groupe soutient également le renvoi au Conseil administratif de la pétition pour les mêmes raisons formulées par les autres commissaires.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle que l'initiative contre le mitage a récemment été refusée, ce qui était la position de son groupe. Il trouve que sur les quatre points, deux ne sont absolument pas conformes: l'aval des citoyens concernés, qui impose un changement de la loi cantonale et la promotion des surfaces végétales sur les toits qui va à l'encontre des priorités des propriétaires et de la Ville. En conséquence, il va s'abstenir.

La présidente procède au vote sur le renvoi de la pétition P-394 au Conseil administratif.

Par 14 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (MCG), le renvoi est accepté.

Annexe: pétition P-394



Conseil Municipal de la Ville de Genève
Monsieur Eric Bertinat, président
Rue Pierre-Fatio 17
1204 Genève

Genève, le 17 octobre 2018

Objet : Pétition Pour une cité vraiment verte, Changeons Genève

Monsieur le Président,

L'association « Sauvegarde Genève » a l'honneur de vous transmettre ci-joint la pétition
« **Pour une cité vraiment verte, Changeons Genève** ».

Cette pétition a été lancée courant août 2018 et, depuis son lancement, a déjà réuni plus de 3'700 signatures (dont plus de 2'800 à travers le site en ligne « Change.org » et près de 1'000 récoltées sur des listes de signatures semblables à celles qui vous sont annexées.

Considérant que la prise en compte des exigences de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique et pour une meilleure qualité de vie doit se faire en impliquant nos concitoyens au plus près de leurs préoccupations quotidiennes, nous avons décidé d'intervenir, dans un premier temps, au niveau communal, nous réservant, dans un deuxième temps, la possibilité d'une initiative constitutionnelle et/ou législative au plan cantonal.

C'est dans cette perspective que nous avons initié notre action en Ville de Genève. Des pétitions semblables ont été lancées également depuis quelques jours dans plusieurs autres communes du canton. Nous espérons ainsi initier une vaste prise de conscience pour susciter les changements qui nous paraissent essentiels pour protéger nos intérêts existentiels et pour assurer notre devenir.

Bien évidemment, nous allons poursuivre notre récolte de signatures dans toutes les communes du canton de manière à démontrer que nous avons les moyens de nos ambitions.

Dans les semaines à venir, nous organiserons également une manifestation populaire et nous tiendrons plusieurs campagnes d'information ainsi que de nouveaux points de presse. Nous sommes également en train de constituer un comité composé de diverses personnalités pour lancer, comme dans de nombreux autres pays, un Appel afin d'engager nos autorités à assumer véritablement leurs responsabilités.

Nous vous serions dès lors reconnaissants d'engager au plus vite le processus de consultation pour l'examen de notre pétition. En effet, ainsi que vous le noterez dans le texte d'accompagnement de notre pétition, l'apparition de phénomènes climatiques aigus et la multiplication d'événements de nature à porter gravement atteinte à la santé publique à notre qualité de vie se sont multipliés ces dernières années et montrent qu'une prise de conscience est devenue à la fois urgente et incontournable. Nous estimons aussi que Genève, capitale internationale, doit montrer l'exemple et prendre sans retard toutes les mesures qui s'imposent pour pallier les défis qui nous menacent.



Nous sommes conscients que notre pétition est ambitieuse dans ses objectifs mais si nous différons aujourd'hui les mesures qui s'imposent, nous prenons la lourde responsabilité de péjorer la vie de nos enfants et de toutes les générations à venir.

Nous espérons aussi que les propositions que nous soumettons à votre attention et à celles des membres de votre Conseil engageront certains d'entre eux à adopter une ou plusieurs motions pour accélérer encore la prise des décisions qui s'impose aujourd'hui pour préserver notre climat, notre environnement et notre qualité de vie à Genève.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour répondre à toutes vos éventuelles questions et nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre plus haute considération.

Jean Hertzschuch

Pierre-André Marti

Catherine Demolis

Alain Clerc

Email : association.sauvegarde.geneve@gmail.com

Site : <https://www.sauvegarde-geneve.ch>

Facebook : <https://www.facebook.com/sauvegardegeneve>

Copie :

M. Jean Romain, Président du Grand Conseil
M. Sami Kanaan, Maire de Genève
M. Antonio Hodggers, Président du Conseil d'Etat

Sauvegarde Genève - Pétition au Conseil Municipal de la Ville de Genève

Mesures urgentes pour le climat à Genève : anticipons les prochaines vagues de chaleur



Rendons notre ville plus verte - Créons plus d'espaces végétalisés

Plus d'arbres, plus de parcs, plus de façades et toits végétalisés - Plus de zones de fraîcheur

Pour une cité vraiment verte - Changeons Genève

Pétition au Conseil Municipal de la Ville de Genève

Demande de moratoire pour la préservation des espaces végétalisés, contre le bétonnage, l'artificialisation des sols et une densification débridée ainsi que l'abattage d'arbres en bonne santé

Nous demandons :

- De préserver avec effet immédiat tous les espaces végétalisés, en attendant qu'une stratégie sur la biodiversité et l'artificialisation des sols soit adoptée au niveau municipal dans le respect des normes minimales de santé imposées par la Confédération, le Canton et les normes de l'OMS ;
- De soumettre toute décision visant à la densification, à l'aménagement de la Ville et à la construction de nouveaux immeubles à l'aval des citoyens concernés en les informant préalablement des conséquences de ces décisions sur l'environnement, la santé publique, le changement climatique, la qualité de vie et les normes de pollution ;
- De favoriser activement la plantation de nouveaux arbres, de renoncer à l'abattage d'arbres en bonne santé et de multiplier le développement d'espaces végétalisés en remplacement des places minéralisées en attendant qu'une nouvelle stratégie sur la biodiversité et l'artificialisation des sols ne détermine ces enjeux ;
- De promouvoir dans toute nouvelle construction des toits et des façades pleinement végétalisés et de rendre obligatoire l'aménagement d'espaces verts dans tout nouveau quartier.

Pétition disponible en ligne - « Pour une cité vraiment verte » <https://www.sauvegarde-geneve.ch/petition-Pour-une-cite-vraiment-verte>